



ARVOXANE

DESCRIPTION :

DESINFECTANT DES LOCAUX D'ELEVAGE

Désinfectant bactéricide, fongicide et virucide à action désodorisante et anti-tartre, spécialement élaboré pour les locaux, le matériel d'élevage et de transport d'animaux domestiques.

Désinfectant moussant homologué par le Ministère de l'Agriculture (POA et POV) sous le n°9800465, comme bactéricide par pulvérisation/trempage (0,8%), fongicide (1,0%), virucide (0,8%) et en thermonébulisation (2,6 ml/m³).

Produit agréé par la D.S.V sous le n° 235 à la dose de 0,8% dans le cas de maladies d'origine bactérienne et à la dose de 1,25% dans le cas de maladies d'origine virale pour assurer les mesures de désinfection dont l'application est obligatoire ou prescrite pour l'exécution des programmes de prophylaxie subventionnés en vertu des articles 214, 228 et 242 du code rural selon les dispositions de l'arrêté interministériel du 28 février 1957.

Autorisé contact surfaces alimentaires : arrêté du 8 septembre 1999.

Conforme à l'annexe II partie E du cahier des charges du REPAB-F en application du règlement Européen 2092/91 (Agriculture Biologique).

Autorisé contact surfaces alimentaires: arrêté du 08 septembre 1999.

UTILISATION :

- Désinfectant bactéricide, fongicide et virucide des surfaces et du matériel dans tous les secteurs de l'élevage (logement d'animaux domestiques, matériel d'élevage et de transport des animaux, locaux de préparation et matériel de transport de la nourriture des animaux), des produits d'origine végétale (matériel de récolte et de transport, locaux de stockage) et dans les industries des viandes (abattage, découpe transformation), du lait et des fromages, des salaisons et conserves, des légumes, etc..
- **ARVOXANE** s'applique sur des surfaces nettoyées et rincées, en aspersion, brossage ou trempage, ou en thermonébulisation (en l'absence de personnel, d'animaux, de denrées alimentaires (y compris celles destinées à l'alimentation animale) et de leurs emballage, dans les conditions suivantes :

Activité recherchée	Concentration	Température	Durée
Efficacité bactéricide	0,25%	20°C	5 minutes
Efficacité fongicide	1,00%	20°C	15 minutes
Efficacité virucide	0,80%	20°C	30 minutes
Thermonébulisation	2,6 ml/m ³	20°C	1 heure

- Rincer abondamment avec de l'eau potable (obligatoire en industrie alimentaire, conseillé pour les autres applications).

EFFICACITE DESINFECTANTE :

- La concentration minimale bactéricide d' **ARVOXANE** est de 0,25 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (0,3 g. / l. d'albumine bovine et eau dure), et de 0,8% en 5 minutes de contact à 20°C en présence d'albumine bovine (1%) et d'extrait de levure (1%).
- La concentration minimale fongicide d'**ARVOXANE** est de 1 % selon la norme AFNOR EN 1650 en 15 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (0,3 g. / l. d'albumine bovine et eau dure), et selon la norme AFNOR NF T 72-300 en 15 minutes de contact à 20°C en présence de 1% d'albumine bovine et 1% d'extrait de levure.
- La concentration minimale virucide d'**ARVOXANE** est de 0,8 % selon la norme AFNOR NF T 72-180 en 30 minutes de contact à 20°C en présence de 1% d'albumine bovine et 1% d'extrait de levure.

Produit réservé aux utilisateurs professionnels. Fiche de données de sécurité disponible sur le site Internet ou sur demande

ARVOXANE code : 5799

IR 09 / 16.10.07

1/2



Quaron S.A.

3, rue de la Buhotière - Z.I. de la Haie des Cognets - 35136 St-Jacques-de-la-Lande

Adresse postale : B.P. 89 152 - St-Jacques-de-la-Lande - 35091 Rennes Cedex 9

Tél. : + 33 (0) 2 99 29 46 00 - Fax : + 33 (0) 2 99 30 52 12 - www.quaron.fr

Capital 10.383.828 euros - RCS Rennes B 301 252 870 N°SIREN 301 252 870 - CODE NAF 515 L - N°TV A FR 19 301 252 870



Litiges : le Tribunal de Commerce de Rennes est seul compétent.

« Le contenu de cette documentation relatif aux applications, n'engage en rien notre responsabilité. Tous les renseignements sont donnés à titre indicatif et les conditions d'emploi doivent être adaptées à chaque cas particulier par l'utilisateur. »

- **ARVOXANE** est aussi efficace contre des microorganismes responsables de pathologies dans les élevages :

Activité recherchée	Intérêt	Concentration
Efficacité virucide		
Virus de l'Hépatite Canine Contagieuse	en élevage canin	0,8 %
Virus de la Maladie de Talfan	en élevage porcin	0,8 %
Virus de la Maladie de Gumboro	en élevage avicole	0,5 %
Virus de la Maladie de Newcastle	en élevage avicole	0,8 %
Virus de la grippe aviaire H5N1	en élevage avicole	0,8 %
Virus de la Maladie d'Aujeszky	en élevage porcin	0,8 %
Virus de la Peste Porcine Classique	en élevage porcin	0,8 %
Virus de la Myxomatose	en élevage cunicole	0,8 %
Virus de la Fièvre Aphteuse	en élevage bovin / porcin	1,25 %
Virus de la vaccine	en élevage bovin	0,5 %

SECURITE :

- Ne pas mélanger avec d'autres produits notamment alcalin chloré. Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.
- Lire attentivement la fiche de données de sécurité avant utilisation du produit.
- Prévoir le port de vêtements de protection, d'un masque, de gants et de lunettes pendant la manipulation.
- En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- Déconseillé sur le galvanisé, les polyamides, le béton, l'aluminium et ses alliages, le caoutchouc.
- Pour limiter les risques de corrosion sur les aciers inoxydables, il est conseillé de diluer le produit dans une eau contenant moins de 40 à 50 ppm de chlorures
- Date limite d'utilisation optimale : 1 an après conditionnement (voir n° de lot).

CARACTERISTIQUES :

- Aspect : liquide limpide
- pH solution à 1% : 2,5 ± 1,0
- Densité à 20°C : 1,12 ± 0,005
- Pouvoir moussant : moyen
- Environnement : sans phosphate
- Matières actives: acide peracétique, peroxyde d'hydrogène

MATERIEL D'APPLICATION :

- Pour la préparation des solutions et la maîtrise des concentrations : doseurs proportionnels DOSATRON.
- Pour transférer le produit, utiliser une pompe « vide fut » ou un kit de soutirage.

CONDITIONNEMENT :

- 579906 : Container perdu de 1000 kg.
- 564419 : Jerrican perdu de 22 kg – Palette bois perdue (80x120) de 28 jerricans.

ARVOXANE code : 5799

IR 09 / 16.10.07

2/2



Quaron S.A.

Ebt administratif - 3, rue de la Buhotière - Z.I. de la Haie des Cognets - 35136 St-Jacques-de-la-Lande
 Adresse postale : B.P. 89 152 - St-Jacques-de-la-Lande - 35091 Rennes Cedex 9
 Tél. : + 33 (0) 2 99 29 46 00 - Fax : + 33 (0) 2 99 30 52 12 - www.quaron.fr
 Capital 5.780.603 euros - RC Lille B 301 252 870
 N°SIREN 301 252 870 - CODE NAF 51.5 L - N°TVA FR 19 301 252 870



Litiges : le Tribunal de Commerce de Rennes est seul compétent.

« Le contenu de cette documentation relatif aux applications, n'engage en rien notre responsabilité. Tous les renseignements sont donnés à titre indicatif et les conditions d'emploi doivent être adaptées à chaque cas particulier par l'utilisateur. »